

Dans une situation où le gouvernement Macron-Lecornu, entièrement aligné sur l'escalade guerrière au plan mondial, décide de donner la priorité aux dépenses d'armement sur tout le reste, avec l'ajout de 36 milliards d'euros à la loi de programmation militaire 2024-2030 (portant le total de ces dépenses de 413 à 449 milliards d'euros), au détriment des services publics indispensables à la population, à commencer par l'École et l'Hôpital publics, les droits des personnels de l'Éducation nationale comme de l'ensemble des salariés du public et du privé, sont sans cesse remis en cause !

Avec sa fédération la FNEC-FP FO, Le SNFOLC refuse cette logique de marche à la guerre, et revendique le cessez-le-feu en Iran, au Liban, en Ukraine, l'arrêt du génocide en Palestine et de l'argent pour l'École, pour les services publics, pas pour la guerre !

De même, constatant que, dans ce contexte, des pressions de plus en plus grandes s'exercent pour transformer les établissements scolaires en lieux et en outils d'embrigadement de la jeunesse, le SNFOLC exige l'abandon des mesures et dispositifs de militarisation de l'École :

- ▶ NON à la multiplication des « classes défense » ;
- ▶ NON à la prime d'incitation à l'engagement militaire en cas d'échec d'orientation avec ParcoursSup ;
- ▶ NON à l'intrusion de l'Armée dans les établissements ;
- ▶ ABANDON du guide ministériel visant à « acculturer les jeunes à la défense » ;
- ▶ ABANDON de la proposition de loi de l'Assemblée nationale, adopté en première lecture le 26 mars, afin de renforcer l'enseignement à la défense dans les établissements scolaires. Cette proposition de loi permet notam-

ment l'instauration d'un référentiel de compétences à acquérir par les élèves pour garantir que « l'enseignement à la défense et à la sécurité globale » soit effectivement dispensé. Il est impensable alors que partout des postes et des heures d'enseignements soient supprimés, que des moyens soient débloqués pour cet enseignement qui relève de l'acculturation voulue par le gouvernement ! L'École n'est pas un lieu de propagande !

LE SNFOLC EST AUX CÔTÉS DES PERSONNELS POUR EMPÊCHER LA DESTRUCTION DE L'ÉCOLE !

Partout en France, les personnels se mobilisent avec les parents, les jeunes, et organisent des grèves, des manifestations, des blocages pour exiger l'annulation des 4 000 suppressions de postes, de milliers de fermetures de classes, et la création / l'ouverture de tous les postes, toutes les classes nécessaires.

Face aux coupes drastiques annoncées dans les instances académiques et départementales, les mobilisations se multiplient et tiennent bon sur les revendications. La baisse démographique, invoquée par le Ministère pour justifier les suppressions de postes, devrait au contraire permettre un meilleur encadrement de nos élèves avec notamment des effectifs de classe plus réduits.

La suppression de postes et de classes entraîne en lycée des fermetures d'enseignements de spécialités et/ou d'options. Cette lame de fond touchera certainement les services de Vie Scolaires. Comment croire, en effet, que les suppressions de postes ne toucheront que les enseignants ? Le SNFOLC sera aux côtés des Vies Scolaires pour rester vigilant au moment de l'attribution des dotations !

NOUS NE SOMMES PAS DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS !

Avec l'inclusion forcée sans les moyens nécessaires, le public scolaire change et de plus en plus d'élèves connaissent des difficultés d'adaptation au milieu scolaire ordinaire, en dépit des efforts des personnels pour leur proposer un suivi adapté. Les équipes de Vie Scolaire, comme l'ensemble des personnels, en subissent les conséquences sur leurs conditions de travail. Non formés sur les thématiques spécifiques au champ du handicap, les CPE se retrouvent en difficulté face à des comportements d'élèves problématiques.

Les CPE ne sont pas des éducateurs spécialisés, ni des thérapeutes ! Dans certaines situations auxquelles ils sont confrontés, ils craignent de mal faire par manque de connaissance et d'expérience.

OÙ L'ON REPARLE DE
 L'UNIFORME AU LYCÉE



RECONDUCTION DES CONTRATS EN CDD

La période de reconduction des contrats AED arrive. Les entretiens menés toute l'année pour faire des bilans des missions exercées doit être un appui pour votre reconduction ou non reconduction. Ils vous protègent des décisions abusives ou/et non justifiées. Les AED, ayant accompli avec succès leurs missions au sein d'une équipe vie scolaire ne devraient pas avoir à s'inquiéter de la poursuite de leur contrat. Pour rappel, la circulaire de missions des AED autorise à signer des CDD de 2 ou 3 ans dans le cadre des 6 années de CDD. Cette pratique, bien souvent peu utilisée, devrait être généralisée afin de permettre plus de stabilité aux personnels de Vie Scolaire.

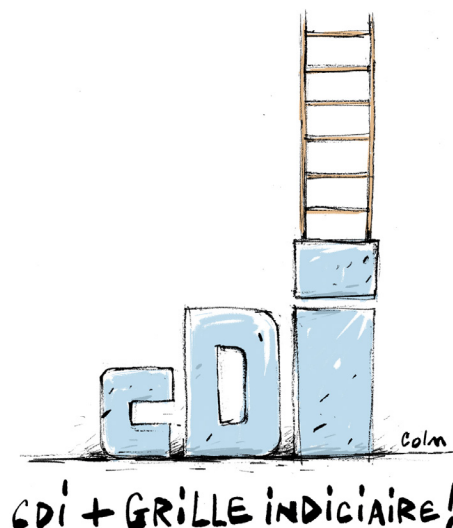
Vivre pendant 6 ans dans la précarité de 6 CDD reconductibles est inadmissible. Les AED sont en droit de demander au chef d'établissement si tout se passe bien, un CDD de 2 voire 3 ans ! Le SNFOLC peut vous accompagner dans ces démarches. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat départemental !

AED EN CDI : LE SNFOLC CONTINUE À REVENDIQUER UNE GRILLE DE RÉMUNÉRATION NATIONALE !

À l'automne 2025, des groupes de travail sur l'évaluation des AED en CDI et l'élaboration d'une grille de salaire ont été mis en place dans plusieurs académies. Il s'agit d'appliquer la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 qui instaure l'accès à un CDI pour les AED ayant atteint 6 ans de CDD. Il était indiqué dans cette loi qu'un entretien tous les 3 ans pour les AED en CDI devait être mis en œuvre et ouvrir droit à une augmentation. Après bien des tergiversations, les chefs d'établissement ont reçu une circulaire concernant les entretiens professionnels et leur mise en œuvre.

Quid de la grille salariale qui avait été proposée ? Le ministère a récupéré son projet et on n'en entend plus parler ! La grille proposée prévoyait une augmentation tous les 3 ans de 10 euros ! Inadmissible ! Le Ministère a fait passer ce projet aux oubliettes ! Il a demandé aux académies de mettre en stand-by le sujet !

Les AED en CDI n'obtiennent déjà leur première augmentation qu'au bout de 9 ans (6 ans de CDD suivi de 3 ans de CDI) mais, pour l'instant, ils font leurs entretiens professionnels sans aucune suite ! Le SNFOLC revendique la mise en place d'une véritable grille de rémunération nationale, permettant d'augmenter les salaires et d'améliorer réellement le quotidien des personnels !



Pour les AED, le SNFOLC revendique :

- ▶ L'augmentation du nombre de postes de surveillants, le recrutement et la création des postes de surveillants nécessaires ;
- ▶ L'augmentation des postes à hauteur des besoins et la garantie de réemploi ;
- ▶ Une progression automatique et nationale de leur rémunération sur la base de leur ancienneté ;
- ▶ L'accès au CDI selon des règles nationales pour les AED qui le souhaitent, ainsi qu'une grille de rémunération nationale.

Vos droits

L'action syndicale est un droit

- Vous avez la possibilité de vous inscrire à **12 jours de formation syndicale** par an. La demande de stage syndical doit être envoyée un mois avant la date du stage. Cela vous permet de connaître vos droits, d'apprendre à les faire respecter. Cela vous permet également de vous investir dans notre syndicat en le découvrant.
- Vous avez droit de **participer aux Heures d'Information Syndicale** qui se déroulent dans votre établissement. Cela permet de ne pas rester isolé et de participer aux revendications des personnels de votre établissement.
- Vous avez droit à **20 jours par an d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)** pour participer aux instances internes de votre syndicat. Ainsi, vous pouvez participer aux Assemblées Générales de votre syndicat départemental mais aussi pour vous investir la mise en œuvre du fonctionnement de votre syndicat.

L'ÉDUCATION NATIONALE AU POTEAU



Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO